

ROY (DE) (*Pierre-Joseph-Florent*), Géomètre du cadastre (Heyst-op-den-berg, 14.10.1863-Heyst-op-den-berg, 12.11.1901). Fils de Joseph et de Baetens, Eugénie.

P. De Roy, qui était surnuméraire à l'administration du cadastre, exerçait ses fonctions au bureau d'Anvers lorsque lui vint l'idée de partir au Congo. Il en adressa la demande aux autorités de l'État Indépendant à Bruxelles qui l'engagèrent comme géomètre du cadastre au mois de janvier 1894. Le 6 février, le s/s « *Akassa* » l'emportait vers l'Afrique centrale. A Boma et à Matadi, où il résida successivement au cours de son premier terme, il collabora pour le compte de l'État au mesurage des terrains. Il était particulièrement apprécié dans l'établissement des plans cadastraux, travail auquel il apportait un soin particulier. Intelligent, actif et dévoué, De Roy était très bien noté de ses chefs qui se plaisaient à reconnaître en lui un travailleur consciencieux et discipliné. Il eut à supporter d'assez violentes fièvres dans les débuts de sa carrière africaine. Son acclimatation fut lente et difficile et, lorsqu'après un séjour de trois ans sous les tropiques, il rentra en Belgique, il fut contraint d'y prolonger son congé pour refaire sa santé. C'est presque un an et demi après le retour de son premier voyage qu'il fut admis à souscrire un nouvel engagement pour l'Afrique. Son second départ eut lieu le 6 août 1898. Toujours en qualité de géomètre du cadastre, il fut envoyé cette fois dans la région du Haut-Fleuve avec mission de procéder à la délimitation des terrains aliénés ou loués par l'État. Par la suite, il fut chargé de dresser le levé des rives de certains cours d'eau dans le bassin hydrographique du Kasai. C'est ainsi qu'il procéda, notamment, à la triangulation au tachéomètre des rives du Sankuru en aval de Lusambo. Ce travail, qui portait sur une longueur équivalente à près de deux fois le cours de la Meuse en Belgique, fut mené à bien en moins de cinq mois avec l'aide d'un seul adjoint. Les renseignements fournis par De Roy permirent de constater l'illégalité de l'établissement dans le bassin du Kasai de certains postes commerciaux de la Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo, tels que Bosolongongo, Bumbolongongo, Imkutu, Ladji. Son chef, le conservateur des titres fonciers, n'hésita pas à le proposer, à cette occasion, pour l'octroi d'une distinction honorifique. Rentré en Belgique le 31 octobre 1901, alors qu'il s'était bien porté au cours de son second séjour au Congo, il mourut inopinément à Heyst-op-den-berg le 12 novembre suivant. La deuxième raie de l'Étoile de service lui avait été attribuée la veille de sa mort et il avait reçu la Médaille d'or de l'Ordre Royal du Lion.

13 février 1950.
A. Lacroix.

Registre matricule Fin n° 132. — *La Belg. colon.*, 1901, p. 536. — *La Trib. cong.*, 3 avril 1902, p. 1. — *Mouvement géogr.*, 1901, p. 577.